

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1048

présenté par

M. Dolez, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Charroux, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article renforce et sécurise une disposition de la loi de 2010 que les auteurs de cet amendement avaient combattue. Ils ne partagent pas l'objectif affiché par le Gouvernement dans son exposé des motifs qui précise que le développement de services communs constituerait une source d'économie de moyens et de personnels potentiellement important. Dans la situation de crise que traverse notre pays, réduire l'emploi public ne peut être un objectif socialement et économiquement acceptable.